Commune de
Saint-Lumine-de-Clisson
Loire-Atlantique

2, route de Clisson
Code postal : 44190
Tél : 02.40.54.76.38
mairie.saintluminedeclisson@orange.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JANVIER 2021

1°) Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur trois dettes de 2019 pour un montant total de 25.79 €.

L'admission en non-valeur n'a pas pour effet d'effacer la dette, mais de constater que la Trésorière a fait tout ce qui était en son pouvoir pour la recouvrer.

Cela se traduit par l'inscription d'une dépense au budget pour le même montant (article 6541).

2°) Autorisation d'engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget – Budget de la commune

Comme chaque année, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager et payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits votés l'année précédente pour le budget de la Commune à savoir :

	Budget 2020	1 quart
Chapitre 20 - Etudes - licences logiciels	16 939,20	4 234,80
Chapitre 21 - Terrains - matériels	88 850,25	22 212,56
Chapitre 23 - Travaux terrains - Bâtiments - Voirie	324 565,18	81 141,30

3°) Questions diverses

Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations :

Marchés signés

Prestataire	Objet	Montant TTC
AMF 44	Formation projet de mandat 2020-2026	1 200,00 €
BRUNEAU	Destructeur papier	430,80 €
DF Informatique	3 vidéoprojecteurs pour l'école Lucie Aubrac	4 532,40 €
DEFI INFORMATIQUE	Formation 1/2 journée portail familles	300.00 €

La Maire,

Janik RIVIERE